

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/07/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de BOURGES
Le : 04/07/2024
Et
Publication ou notification sur le site de la mairie
<http://limeux-berry.fr> le 04/07/2024

L'an 2024, le 1 Juillet à 18:45, le Conseil Municipal de la Commune de LIMEUX s'est réuni à la Mairie de LIMEUX, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur YVON Julien, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/06/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/06/2024.

Présents : M. YVON Julien, Maire, Mmes : KUBLER Sylvia, PAIRAULT Elodie, MM : BEUGIN-FLEURANT Bastien, FAILLOT Benoit, GRESSETTE Romain, RAYMOND Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MOREL Angélique à Mme KUBLER Sylvia, M. ROTINAT Julien à M. YVON Julien

Absent(s) : Mme DELAGE Elodie, M. PILORGET Franck

A été nommé(e) secrétaire : Mme PAIRAULT Elodie



14-2024 – ADHESION AU GIP RECIA

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) RECIA,

Vu l'offre de services du GIP RECIA à destination des organismes publics, de ses conditions tarifaires et de leurs modalités d'évolution,

CONSIDERANT que le GIP RECIA est une structure de coopération institutionnelle entre plusieurs personnes morales de droit public qui mettent en commun des moyens en vue d'exercer des activités d'intérêt général à but non lucratif,

CONSIDERANT que l'adhésion au GIP RECIA ouvre droit au bénéfice de l'ensemble des services proposés,

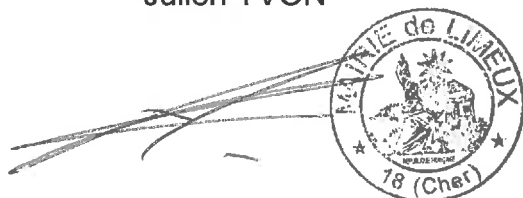
Accusé de réception en préfecture
018-211801287-20240701-14-2024-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2024

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune de Limeux au Groupement d'Intérêt Public RECIA, domicilié 3 avenue Claude Guillemin - Bâtiment F1 - BP 36009 - 45060 Orléans Cedex 2, Loiret,
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive entre la commune de Limeux et le GIP RECIA, et les conditions de l'adhésion,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à inscrire au budget les dépenses afférentes à l'adhésion au GIP RECIA,
- **DESIGNE** Monsieur YVON Julien en qualité de représentant titulaire et Madame PAIRAULT Elodie en qualité de représentant suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP RECIA,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 02/07/2024
Le Maire
Julien YVON



La Secrétaire
Elodie PAIRAULT